



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
EUROPEAN LANGUAGE PORTFOLIO
PORTFOLIO EUROPÉEN DES LANGUES
COMITE DE VALIDATION PEL

Dans l'intérêt:

- de la qualité et de la crédibilité du PEL dans sa fonction pédagogique et en tant que support de présentation des expériences et compétences;
- de la qualité, de la validité et de la transparence de chaque PEL dans le contexte européen,

Les modèles de PEL doivent être conformes aux *Principes et Lignes directrices* émis par le Comité de l'éducation dans les Recommandations CC-ED (2000) 20, relatives à la validation et à l'accréditation.

Les questions figurant dans le formulaire ci-joint correspondent aux principaux points à prendre en compte.

Les institutions ou autorités demandeuses sont priées d'évaluer la conformité de leur modèle aux *Principes et Lignes directrices*, et de justifier les variantes qu'elles estiment souhaitables.

DEMANDE DE VALIDATION ET D'ACCREDITATION D'UN MODÈLE DE PEL

Veillez répondre à toutes les questions et envoyer ce formulaire à l'adresse suivante:

Comité de Validation pour PEL
c/o Division des Politiques Linguistiques
Direction de l'éducation, DGIV
Conseil de l'Europe
F – 67000 Strasbourg

Numéro d'enregistrement

Date

Numéro d'accréditation

Date

Accréditation octroyée à:

Demande d'assistance

Date

1. Informations générales

1.1. Nom de l'autorité ou de l'institution demandeuse

1.2. Adresse

1.3. Nom et adresse du ou des responsables

1.4. Description du modèle de PEL et du public visé

1.5. Champ d'application

1.6. Avis de la commission nationale ou de l'organe compétent (le cas échéant)



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
 EUROPEAN LANGUAGE PORTFOLIO
 PORTFOLIO EUROPEEN DES LANGUES
COMITE DE VALIDATION PEL

Le modèle de PEL proposé doit tenir compte des préoccupations du Conseil de l'Europe, à savoir:

- le renforcement de la compréhension mutuelle entre les citoyens européens;
- le respect de la diversité des cultures et des modes de vie,
- la protection et la promotion de la diversité linguistique et culturelle;
- le développement du plurilinguisme tout au long de l'existence;
- le développement personnel des apprenants;
- le développement de l'aptitude à l'apprentissage autonome des langues;
- la transparence et la cohérence des programmes d'apprentissage des langues;
- la description claire des compétences et qualifications linguistiques, de manière à favoriser la mobilité.

2. Description de votre modèle de PEL:	oui	en partie	non	commentaires (ajouter des feuillets supplémentaires si nécessaire)
2.1. Votre PEL est-il un instrument destiné à promouvoir le plurilinguisme et le pluriculturalisme ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.2. Est-il la propriété de l'apprenant?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.3. Répertoire-t-il la totalité des compétences et expériences linguistiques et culturelles de l'apprenant, qu'elles aient été acquises dans le cadre du système éducatif ou en dehors ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.4. Constitue-t-il un outil destiné à accroître l'autonomie de l'apprenant ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.5. A-t-il à la fois une fonction pédagogique de soutien pour l'apprentissage de langues étrangères, et une fonction de présentation des compétences linguistiques acquises ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.6. Est-il basé sur le Cadre de référence européen commun, avec une indication explicite des niveaux de compétence communs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.7. Encourage-t-il l'auto-évaluation de l'apprenant (habituellement combinée avec une évaluation par les enseignants) et l'évaluation par des autorités de l'éducation et des organismes de certification ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.8. Comporte-t-il un minimum de caractéristiques (exposées dans les <i>Lignes directrices</i>) le rendant reconnaissable et compréhensible dans toute Europe?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2.9. Correspond-il aux besoins spécifiques de votre groupe cible?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



COUNCIL OF EUROPE **CONSEIL DE L'EUROPE**

EUROPEAN LANGUAGE PORTFOLIO
PORTFOLIO EUROPÉEN DES LANGUES

COMITE DE VALIDATION PEL

Les modèles de PEL doivent se composer des trois grandes parties suivantes:

- le Passeport;
- la Biographie langagière;
- le Dossier.

Les apprenants devront pouvoir les utiliser en fonction de leurs besoins respectifs dans le contexte d'apprentissage dans lequel ils se trouvent.

Les modèles de PEL doivent respecter les conventions terminologiques et reprendre les intitulés et rubriques définis par le Conseil de l'Europe.

En plus de toute autre langue éventuelle, le Passeport du PEL sera rédigé dans au moins l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe (anglais ou français).

3. La partie Passeport de votre PEL

	oui	en partie	non	commentaires
3.1 Donne-t-elle une vue d'ensemble des compétences linguistiques de la personne à un moment donné ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.2 Permet-elle de mentionner les qualifications formelles et l'ensemble des compétences linguistiques et interculturelles significatives?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.3 Permet-elle de recenser les expériences linguistiques et interculturelles spécifiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.4 Permet-elle de mentionner les compétences linguistiques partielles et spécifiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.5 Permet-elle l'auto-évaluation, l'évaluation par des enseignants, ainsi que par des institutions scolaires et des organismes de certification ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.6 Comporte-t-elle des informations sur les bases et la date de l'évaluation, ainsi que sur la personne qui a procédé à cette évaluation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.7 Les capacités et compétences sont-elles présentées en fonction des niveaux décrits dans le Cadre européen commun de référence ? Sinon, indiquer la correspondance entre les niveaux utilisés et ce Cadre de référence.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.8 Le Passeport tient-il compte des besoins des apprenants en fonction de leur âge, de leurs objectifs, du contexte d'apprentissage et de leur parcours antérieur?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.9 Assure-t-il la continuité entre les différents établissements, secteurs et régions éducatifs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.10 Respecte-t-il le caractère européen du PEL, de manière à favoriser la reconnaissance mutuelle des portfolios à l'intérieur et au-delà des frontières nationales ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

EUROPEAN LANGUAGE PORTFOLIO
PORTFOLIO EUROPÉEN DES LANGUES

COMITE DE VALIDATION PEL

Les modèles de PEL, et plus particulièrement les biographies langagières et les documents correspondants, doivent être disponibles dans la ou les langues nationales ainsi que, si nécessaire et dans la mesure du possible, dans les langues cibles et dans la langue maternelle de l'apprenant.

Le Comité de validation dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour décider du degré de conformité d'un modèle avec le tronc commun exigé et de l'admissibilité des variantes proposées dans chaque cas particulier.

Des modèles de PEL particuliers pourront, en principe, être accrédités, même lorsque les groupes cibles se recouvrent partiellement, pour autant qu'on n'aboutisse pas à une prolifération inutile de modèles.

Le Comité européen de validation prendra en compte, le cas échéant, l'avis des comités nationaux et des autres organes compétents.

4. La Biographie langagière

- | | | | | |
|-------------|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 4.1 | Favorise-t-elle l'implication de l'apprenant dans la planification de son apprentissage ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.2 | Facilite-t-elle la réflexion sur le processus d'apprentissage? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.3 | Facilite-t-elle la réflexion sur les progrès accomplis et l'évaluation de ces derniers ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.4 | Incite-t-elle l'apprenant à définir ses compétences dans chaque langue ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.5 | L'encourage-t-elle à mentionner les expériences d'apprentissage linguistique et culturel faites dans le cadre éducatif officiel et en dehors de celui-ci? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.6 | Est-elle organisée de manière à promouvoir le plurilinguisme, c'est-à-dire l'acquisition de compétences dans plusieurs langues? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.7 | Les niveaux utilisés correspondent-ils à ceux du Cadre européen commun de référence ? Dans le cas contraire, indiquer la correspondance avec ces derniers. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.8 | Les descripteurs utilisés ont-ils été testés auprès du public visé? Sont-ils transparents et compréhensibles pour le groupe d'âge concerné? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.9 | Les niveaux et descripteurs utilisés sont-ils compatibles avec les programmes ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.10 | Les critères d'évaluation sont-ils conformes au Cadre européen commun de référence? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.11 | Les niveaux et descripteurs correspondent-ils à ceux employés dans des modèles de PEL d'autres secteurs éducatifs? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4.12 | Y a-t-il des descripteurs spécifiques? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE
 EUROPEAN LANGUAGE PORTFOLIO
 PORTFOLIO EUROPÉEN DES LANGUES
COMITE DE VALIDATION PEL

Les autorités et institutions qui utilisent un PEL devront créer les conditions permettant son usage effectif au regard des principes et des objectifs fixés, tout en tenant compte des impératifs inhérents aux programmes et des contextes d'apprentissage et d'enseignement.

Les apprenants devront être vivement encouragés à développer leurs compétences dans plusieurs langues, ne serait-ce que dans un domaine spécifique et partiel, même à un niveau modeste. Une aide leur sera nécessaire, au moins dans un premier temps, pour utiliser efficacement et utilement le PEL.

On devra, en particulier, les aider à acquérir une certaine autonomie et une attitude critique vis-à-vis de leurs performances, ainsi qu'à évaluer leurs compétences linguistiques et interculturelles.

A cet effet, les enseignants devront recevoir une formation et une assistance appropriées.

5. Le Dossier

- 5.1 Permet-il à l'apprenant de sélectionner les supports qui lui serviront à attester et à illustrer ses acquis ou ses expériences?
- 5.2 Peut-il être mis à jour et réorganisé?
- 5.3 Encourage-t-il le plurilinguisme?
- 5.4 Favorise-t-il la créativité dans le développement personnel de l'apprenant, y compris pour l'apprentissage des langues?

6. Principes généraux

- 6.1 Dans votre cas, est-il possible aux apprenants qui le souhaitent d'obtenir et d'utiliser votre PEL? Indiquer quels sont les circuits de distribution et les coûts pour un apprenant. L'apprenant est-il considéré comme le propriétaire de son PEL?
- 6.2 Avez-vous l'intention de veiller à ce que les apprenants comprennent les objectifs et la finalité du PEL? De quelle manière?
- 6.3 Le concept de citoyenneté européenne sera-t-il favorisé par le recensement des compétences et des acquis linguistiques, y compris, le cas échéant, dans les langues des minorités nationales et des populations immigrées?
- 6.4 Le modèle de PEL correspond-il à un besoin non couvert par un autre modèle validé ou à une amélioration sensible par rapport à un tel modèle éventuel?
- 6.5 Les autres PEL éventuellement détenus par les apprenants et que ceux-ci souhaiteraient conserver ou présenter seront-ils reconnus, soutenus et valorisés?



COUNCIL OF EUROPE **CONSEIL DE L'EUROPE**

EUROPEAN LANGUAGE PORTFOLIO
PORTFOLIO EUROPEEN DES LANGUES

COMITE DE VALIDATION PEL

Les frais des membres du Comité européen de validation seront pris en charge par le Fonds culturel du Conseil de l'Europe.

Des frais d'expertise, d'assistance, etc. pourront être facturés au demandeur.

Une redevance pourra également être exigée pour l'utilisation du nom „Portfolio européen des langues“ et du logo du Conseil de l'Europe.

L'accréditation sera confirmée par écrit par le secrétariat, qui indiquera clairement les droits et obligations y afférant.

**Les modèles de PEL validés
comporteront un numéro
d'accréditation**

7. Informations complémentaires

8. Souhaitez-vous bénéficier d'une assistance pour la production de votre PEL?

9. Production du PEL

oui non

9.1 Le modèle du PEL pour lequel l'accréditation est demandée sera-t-il produit au nom des demandeurs?

9.2 Sinon, par qui sera-t-il produit et au nom de qui?

9.3 Des intérêts commerciaux sont-ils en jeu?

9.4 A combien d'exemplaires le PEL sera-t-il produit?

9.5 De quelle manière l'évaluation et, le cas échéant, la révision seront-elles effectuées?

10. Signature

Lieu et date